

LIENS UTILES



<http://www.focom-orange.fr>

[FOCom sur Plaza](#)

[FOCom sur Facebook](#)

[FOCom sur Twitter](#)

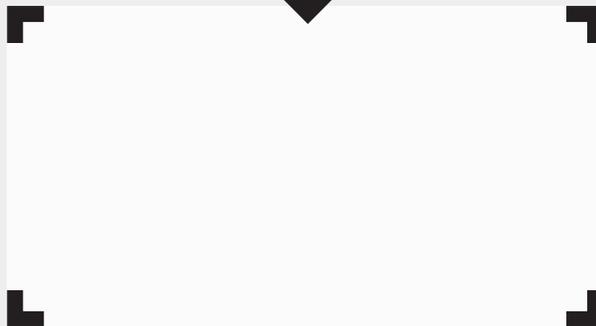
[FOCom sur Youtube](#)



AVEC FOCOM, PAS DE BLA-BLA, DES RÉSULTATS !



N'hésite pas à contacter
tes représentants FOCOM,
ils sauront te renseigner et t'aider.



...Et les
jeunes dans
tout ça?

FOCOM \ ORANGE

60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13
TÉL. 01.40.78.30.24

dsc.ft@fo-com.com



Le savais-tu ?

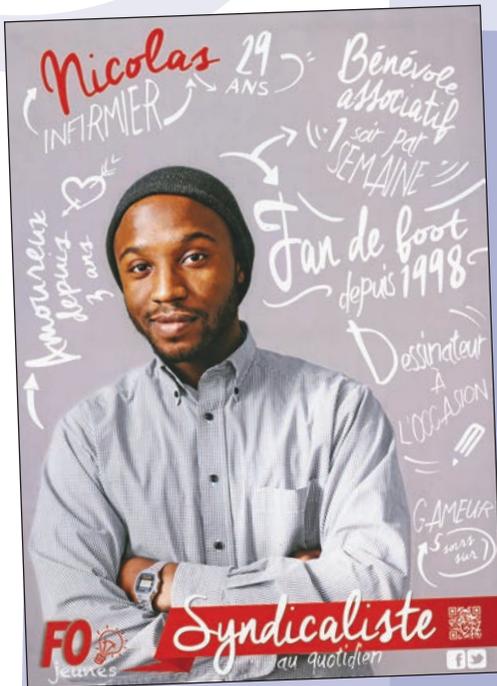
FOCom a négocié et signé les accords « *insertion des jeunes* » en 2011, « *alternance et stages* » en 2012 et l'accord « *intergénérationnel* » en 2015, puis en 2018.

Ces accords ont notamment permis ton embauche car ils intègrent des engagements de recrutements. Ainsi, dans le dernier accord, nous avons obtenu l'engagement qu'Orange :

- réalise a minima 8 000 recrutements externes en CDI sur la période 2018-2020 et au moins 2 000 sur 2021 ;
- accueille au moins 2 400 stagiaires chaque année et 4 000 alternants en moyenne sur la période dont 2150 seront embauchés ;
- recrute en CDI au moins 2 000 stagiaires en recherche d'emploi à l'issue de leur formation au sein du groupe sur 2019-2021.

Ces accords, que FOCom a négociés et validés en ta faveur, te permettent :

- de mieux t'intégrer au sein d'Orange,
- d'avoir de vraies perspectives d'avenir professionnel,
- de bénéficier de nombreux avantages sociaux.



→ TES DROITS

- le bénéfice d'une participation et d'un intéressement si ton ancienneté est au moins de 3 mois, ainsi que du Plan Épargne Groupe et du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif,
- le droit à un compte épargne temps (CET),
- la PVM ou la PVC (part variable managériale ou commerciale),
- des aides au logement (loca-pass, mobili-jeunes, mobili-pass, CIL-pass assistance, Visale et LOC service), et à la recherche de solutions d'hébergement,
- le remboursement de tes frais de santé et de prévoyance,
- la prise en charge des frais d'optique tous les 5 ans en plus du remboursement par la Mutuelle d'une somme de 65 €,
- la prise en charge à 50 % de tes frais d'abonnement aux transports collectifs ou service public de location de vélo,
- le plan de mobilité : prise en charge de 50 % à hauteur de 200 € pour l'acquisition d'un 2 roues propre,
- la prise en charge des Indemnités Kilométriques Vélo (IKV) au taux de 0,25 € par km parcouru, avec un plafond de 200 € nets par an,
- la possibilité de faire du covoiturage avec aménagements d'horaires,
- le bénéfice de prestations sociales et culturelles via ton CE (3 mois d'ancienneté),
- une remise de 30 % sur les offres et services Orange réservés aux salariés (3 mois d'ancienneté),
- une remise de 20 % sur l'achat de mobiles nus par an,

- 15 % de remise sur les objets connectés,
- 30 % de remise sur les accessoires,
- un droit d'achat de vidéos à la demande (VOD) à hauteur de 120 € par an,
- la restauration collective ou des Tickets Restaurant,
- le droit à des journées d'Autorisations Spéciales d'Absence pour événement,
- le Guide de la parentalité qui s'inscrit dans le cadre de la charte de la parentalité et de l'accord Égalité professionnelle et équilibre vie privée-vie professionnelle,
- la participation aux élections des représentants du personnel et la possibilité de figurer sur les listes.

Et si tu es alternant ou stagiaire :

- un lieu de travail proposé au plus proche de ton établissement scolaire ou de ton domicile,
- le suivi par un tuteur afin de mieux réussir ta formation,
- le soutien d'un « Conseiller Orange Avenir »,
- des formations à la prévention du risque routier et à l'éco-conduite,
- le droit à cinq jours ouvrables rémunérés pour préparer tes examens si tu es en contrat d'alternance, et à deux jours si tu es en contrat de professionnalisation,
- des formations complémentaires,
- une demi-journée rémunérée pour le passage de ton permis de conduire.

